



Cap Sizun
Pointe du Raz

Bro Ar C'hap-Beg ar Raz

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

04 JUIN 2026

Cléden-Cap-Sizun

Procès-verbal



L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz se sont réunis dans la Salle polyvalente – Clédén-Cap-Sizun sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2026 par le Président.

Étaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAËT.

BEUZEC-CAP SIZUN : Émilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT.

CLÉDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY.

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU.

GOULIEN : Henri GOARDON.

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON.

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER.

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF-LE BOZEC.

PONT-CROIX : Benoit LAURIOU, Frédéric TANTER.

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCÈS.

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Malika REDAOUIA), Carine THOMAS (procuration à Florent LARDIC).

CLÉDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY).

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU (procuration à Frédéric TANTER).

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de présents : 27 Nombre d'absents : 4 Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 31

AFFAIRES GÉNÉRALES

Appel des membres

M. LE PRESIDENT : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

En tout premier lieu, je voudrais, simplement mais sincèrement, adresser tout le soutien de l'ensemble de notre Collectivité à Michel. On ne votera pas ce soir le PV du Conseil de la semaine dernière. On le votera avec celui de ce soir lors du Conseil communautaire du mois de juillet. Je ne sais pas s'il y a des commentaires particuliers ? Non.

L'appel nominal est effectué.

Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Elit Madame Nadine KERSAUDY comme secrétaire de séance.

FINANCES

▪ Affectation des résultats de fonctionnement au 1068

M. LE PRESIDENT : Alors, on en était à l'affectation des résultats de fonctionnement. Je passe la parole à Patrick.

M. LE DREAU : Bonsoir à toutes et à tous.
Les CFU avaient été validés jeudi dernier ; il convient donc aujourd'hui d'affecter ces résultats de fonctionnement. Au niveau du budget de l'administration générale, avec un résultat de 1 194 567,98 €, qu'on vous propose d'affecter au compte 1068.
Pour le budget gestion des déchets, un solde positif de 450 879,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement au compte 1068 comme suit :

Budget Administration générale : 1 194 567,98 €
Budget Gestion des déchets : 452 830,49€

▪ Tarifs 2026 Aquacap

M. LE DREAU : Le point suivant concerne les tarifs 2026 de la piscine intercommunale Aquacap. Conformément à l'article 23, alinéa 1, du contrat de délégation de service public liant la société Equalia à la Communauté de communes et suite à l'avis du bureau communautaire du 12 mai 2026, il est proposé au Conseil communautaire de ne pas modifier la grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} juillet 2026, c'est-à-dire une reconduction des tarifs 2025.

Y a-t-il des questions par rapport à ce maintien des tarifs 2025 ?

Mme STREIFF LE BOZEC : je me demandais, est-ce qu'Aquacap est en équilibre ?

Un intervenant : Les subventions de la Communauté de communes sont conséquentes de toute façon.

M. LE DREAU : C'est un équipement qui coûte très cher.

M. LE PRESIDENT: Clairement. Je ne connais aucune piscine comme ça qui est à l'équilibre.

M. GOARDON : Juste une remarque. On m'a encore dit l'autre jour : « Je ne vais plus à la piscine parce qu'il fait trop froid ».

Mme STREIFF LE BOZEC : Je ne suis pas du tout d'accord. Moi je vais à la piscine toutes les semaines et je rentre dedans sans problème. Tout le monde me dit : « Comment tu fais ? », je dis : « Je fais comme à Mesperleuc ». Elle n'est pas froide du tout.

M. LE DREAU : Après, ce n'est pas très logique que la température de la piscine soit celle de Mesperleuc.

Mme STREIFF LE BOZEC : Oui, mais à Mesperleuc, je la trouve bonne aussi. Franchement, j'en ai fait des piscines, je trouve qu'elle n'est pas froide. Elle est bonne.

Mme JULIEN LE MAO : Ça va leur faire perdre du monde parce qu'en ce moment, il y a une sophrologue qui fait des cours là-bas. Clairement, elle va arrêter parce qu'en fait, les gens ont froid.

M. LE DREAU : Je vois que les avis sont partagés. Il faut trouver une solution effectivement pour éviter que les gens aient froid.

M. LE PRESIDENT : Dans le cadre de la DSP qui est en cours, on peut en parler. On peut peut-être profiter de ce nouveau mandat pour remettre le sujet avec ceux qui gèrent la piscine et puis rappeler que durant toute la dernière mandature, ils ne sont pas venus, tu l'as souligné à juste titre régulièrement Henri, ils ne sont pas venus présenter devant au moins le bureau communautaire. Ce n'est pas faute de l'avoir dit,

mais peut-être les faire venir effectivement maintenant tous les ans présenter leur rapport. Ça sera l'occasion justement d'évoquer ces sujets-là.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide la grille tarifaire applicable au 1er juillet 2026.

PETITE ENFANCE

▪ **Association Ti Câlines**

M. LE PRESIDENT : Petite enfance, l'association Ti Câlines. Pour rappel – avant de passer la parole à Frédéric – l'association Ti Câlines propose une offre d'accueil occasionnel à destination des enfants de zéro à six ans, organisée en itinérance sur quatre communes jusqu'à présent : Confort-Meilars, Goulien, Audierne-Esquibien et Beuzec-Cap-Sizun.

Juste, pour que tout le monde comprenne bien, aujourd'hui c'est une mission de service public qui est assurée par une association, donc par des bénévoles, que je tiens personnellement et en votre nom, je pense, à remercier pour le service qui est rendu à la population, un service important. Juste vous dire qu'aujourd'hui, il reste quatre structures identiques dans le Finistère et que les quatre connaissent des difficultés financières. Ce n'est pas facile. On est dans un espace-temps, entre aujourd'hui au moment où on se parle et probablement dans quatre ans, de la création de la future micro-crèche qui sera intégrée au futur EHPAD d'Audierne-Esquibien, et il nous semble important, on en a parlé en bureau, de faire en sorte que pendant ces quatre années-là, l'association puisse perdurer afin de continuer à proposer le service sur le territoire. Je passe la parole à Frédéric.

M. TANTER : Merci, Yvan. En effet, je vous rappelle certains éléments que vous avez pu lire également dans les documents qui vous ont été communiqués.

En octobre 2024, le bureau a officiellement sollicité la Communauté de communes « pour envisager la reprise en règle des activités et de l'équipe ». Cette demande fait suite à des difficultés soulignées par les différents bureaux de Ti Câlines à gérer de façon sereine l'association. Ce sont des parents bénévoles qui ont de fait une charge de travail parallèle, importante qui entraîne aussi le renouvellement régulier du bureau.

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes a mené un diagnostic qui a été établi et qui est présenté en annexe. Vous l'avez lu. Une synthèse des échanges se trouve dans ce document de conclusion, liée à des rencontres entre l'association Ti Câlines elle-même, la PMI, la Communauté de communes et la CAF. Ce document est daté du 8 avril.

Et à l'issue de ces réflexions, le Conseil communautaire a validé le projet de création – Yvan le rappelait tout à l'heure – d'une micro-crèche dans le cadre de la création du nouvel EHPAD de la Vallée du Goyen avec un lieu d'hébergement intergénérationnel. Donc une association entre cette micro-crèche et l'EHPAD voisin créait du lien social

et des échanges. C'est tout à fait intéressant comme dynamique avec 12 places dans cette micro-crèche.

Bien évidemment, c'est un chantier qui est à longue vue puisque cette micro-crèche ne pourra s'ouvrir qu'à l'horizon 2029, au mieux. Et puis on pourra trouver un complément à terme aussi du côté de Plouhinec, il y a Les Korrigans.

L'association Ti Câlins sollicite aujourd'hui en tout cas la Communauté de communes afin qu'elle puisse maintenir son service jusqu'à l'ouverture de la micro-crèche. Les documents que vous avez trouvés en annexe explicitent la situation actuelle de l'association et les engagements à prendre afin de poursuivre l'activité. Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'activité, la CAF et la PMI demandent qu'au plus tard d'ici 15 jours, l'association et la Communauté de communes adressent un courrier corédigé et cosigné exposant la mise en œuvre d'un plan d'action qui permette de garantir l'activité de la halte-garderie jusqu'à l'ouverture de la micro-crèche. Nous avons eu un bureau communautaire, Yvan l'a rappelé tout à l'heure, le 12 mai dernier, au cours duquel les élus ont validé le principe d'un accompagnement financier de l'association jusqu'à l'ouverture de la crèche communautaire à hauteur de 65 500 € par an. Soit une subvention complémentaire plafonnée à 30 000 € aux 35 000 € annuels actuellement octroyés pour le fonctionnement de la halte-garderie.

Il y a un accueil sur deux sites qui a été également validé au cours de ce bureau communautaire : à l'ouest, Esquibien-Audierne, et à l'est du territoire, Confort-Meilars. Ce qui permet un équilibre territorial entre l'ouest et l'est du Cap Sizun. Sous réserve bien sûr aussi d'une validation de la PMI en ce qui concerne les conditions réglementaires d'accueil des jeunes enfants dans les salles.

D'ailleurs à ce sujet, je vous précise que nous avons une rencontre sur place qui est fixée au 9 juin prochain avec une visite le matin à Esquibien et l'après-midi à Confort-Meilars. Ça a été confirmé par Caroline RIVAU, Conseil départemental du Finistère, puéricultrice. Donc un accueil sur deux sites et la nécessité d'un conventionnement avec les parties prenantes afin de préciser les engagements de chacun.

Si la Communauté de communes effectivement fait un pas en avant avec une rallonge financière quand même substantielle de 30 000 €, il faudra aussi bien sûr que l'association fasse une mise au point en ce qui concerne la disposition, les actions, les horaires. Voilà.

M. LE PRESIDENT : Juste pour compléter ton propos, mais j'ai déjà rencontré l'association à deux reprises, et ce travail-là a déjà été engagé de leur côté. Tous ces éléments-là, on pourra en discuter entre nous très prochainement, mais je sais qu'il y a déjà un travail de rationalisation et de recherche d'économies qui a été mené et qui continue d'être mené par l'association au moment où l'on se parle aujourd'hui.

Mme LE BORGNE : Juste une question, je suis un peu étonnée par la baisse du nombre d'heures de fréquentation entre 2024 et 2025, il y a quand même 2 300 heures de moins en fréquentation. Qu'est-ce qui justifie ça finalement ?

M. LE DREAU : Il n'y a pas eu d'itinérance pendant des mois.

M. LE PRESIDENT : Le véhicule a été bloqué.

Mme LE BORGNE : C'est pour ça, d'accord. Parce que ça fait quand même 2 300 heures en moins ; ça justifie aussi le trou un petit peu, le déficit financier.

M. LE DREAU : On a perdu la subvention CAF.

M. LE PRESIDENT: C'est lié à l'itinérance.

M. TANTER : Des éléments financiers complémentaires. En 2025, la subvention communautaire s'élevait à 52 410 € dont 16 250 € de mise à disposition. Il faut donc envisager une hausse moyenne de 30 000 € de l'enveloppe communautaire sur 2026, 2027, 2028 a minima.

M. LE PRESIDENT : Il y a une coquille. 30 000 € et 35 000 €, ça ne fait pas 65 500 €. Mais il y a une coquille sur la note.

M. LE DREAU : ce sera donc 65 000 €.

M. TANTER : Par conséquent, y a-t-il des questions ou des observations complémentaires sur ce qui vient d'être exposé ?

M. LARDIC : J'ai une observation, oui. Audierne-Esquibien est concerné par l'une des deux propositions, je souhaite lire une petite explication de vote favorable évidemment, j'anticipe, pour exprimer comment nous avons travaillé du côté d'Audierne-Esquibien pour aboutir à la proposition que nous avons formulée au bureau communautaire auquel tu as fait allusion. J'implique dans ce propos à la fois Carine THOMAS, la maire déléguée d'Esquibien et Sandrine PAUL, l'adjointe aux écoles, toutes deux retenues ce soir par le conseil d'école d'Esquibien.

De notre point de vue, la crèche itinérante Ti Câlins rend un service indispensable aux parents du Cap Sizun. Sans crèches dans le Cap, pas de parents dans le Cap dont nous connaissons les projections démographiques. En tant qu'élus de la nouvelle majorité d'Audierne mais également l'opposition, nous sommes relativement unis sur le fait de se sentir particulièrement concernés par les besoins exprimés par les familles et par l'importance de ce projet pour le territoire.

Si les efforts de gestion sont incontournables pour pérenniser la structure, le soutien de la Communauté de communes nous semble parfaitement justifié et nous voterons donc en faveur de la majoration de l'aide par la Communauté de communes. Pour ce qui concerne plus précisément la ville d'Audierne, nous avons été sollicités par l'association et ses représentants, tout comme vous l'avez été également, et dimanche en huit, nous avons rencontré les familles ainsi que les nouveaux membres du bureau de l'association. Cette rencontre nous a permis de faire un véritable état des lieux de la situation et des attentes de chacun. Par ailleurs, le sondage réalisé auprès des familles montre que la salle polyvalente d'Esquibien apparaît comme une solution plus pratique et plus adaptée au quotidien comme alternative au site à l'est du Cap, puisque plus centrale dans l'ouest.

Ainsi que nous l'avons exprimé ensemble lors du bureau communautaire du 12 mai dernier, nous aimerions répondre aux attentes et préciser ce soir l'offre de service que propose la ville au Conseil communautaire, qui consiste à accueillir Ti Câlins trois jours

par semaine sur notre commune, deux à trois jours, modulo deux conditions. La première qui nous revient consiste à trouver des solutions et surtout des salles pour reloger les associations qui l'occupent actuellement sur ces créneaux-là. Ce travail, nous l'avons engagé avec les associations concernées. Et la seconde, qui nous concerne, nous commune, et vous, nous, Conseil communautaire, est que le coût des aménagements exigés par la PMI et leur réalisation puissent être partagés raisonnablement et de manière volontaire et coopérative, avec soit la Communauté de communes soit les communes, sur un projet à faire atterrir ; ce projet ayant une portée intercommunale.

Je préciserai pour terminer que nos services techniques évaluent actuellement ces coûts *in situ* et nous reviendrons vers la Communauté de communes pour poursuivre ces échanges dans l'espoir d'offrir aux familles une continuité de service et d'offrir aux salariés davantage de sérénité. Je vous remercie.

Une élue : Lors de l'animation qu'il y a eu pour Ti Câlins à la ferme, il y a des personnes qui m'ont interrogée en me demandant si, une fois qu'il y a la crèche sur le même site que la maison de retraite, donc la crèche remplace l'association Ti Câlins, et comment ça se passe pour les salariés actuels ?

M. LE DREAU : Les salariés seront repris de toute façon. Il y a une obligation de les reprendre.

M. LE DREAU : Je ne sais pas si ça avait été précisé lors de la rencontre, oui effectivement les salariés de fait sont repris par la Communauté de communes. Florent a parlé du site d'Audierne-Esquibien. Confort-Meilars effectivement est le deuxième site, un site à l'est du territoire. Contrairement à Audierne-Esquibien, le site de Confort-Meilars est entièrement dédié à la structure. Effectivement, il y a quelques travaux complémentaires à réaliser, et on verra ce point-là entre les communes et la Communauté de communes. Une autre question ?

Une élue : Les membres du bureau de Ti Câlins ont quand même aussi précisé que s'ils avaient trois jours et deux jours, donc cinq jours fixes, ça changerait complètement leur modèle économique et qu'ils pensent ne plus avoir besoin de subvention parce qu'ils ont fait un sondage que vous avez eu aussi sur les intentions de garde de familles du Cap, et si effectivement c'est à Esquibien et à Confort, les familles sont très intéressées par ce mode et ils n'auront plus besoin d'avoir une rallonge de subvention. Ils seront autonomes. Ce qu'ils souhaitent, c'est que leur modèle soit pérenne et s'autofinance.

M. LE PRESIDENT: Si c'est vrai, tant mieux.

Une élue : En tout cas, c'est leur étude et c'est leur projection. Ils imaginent aussi éventuellement pouvoir faire perdurer sur un mode de halte-garderie parce qu'il n'y aura que 12 places à la crèche et ça ne semble pas suffisant.

M. LE PRESIDENT : 12 places en crèche, ce n'est pas 12 places, c'est plus que 12 enfants.

Mme LE BORGNE : Pour expérience, j'ai fait une commission d'admission de crèche ce matin, j'avais 16 dossiers, pas que de Plouhinec, de tout le Cap et y compris Plozévet, 16 dossiers pour trois places. Ce qui fait que malheureusement, il y a des personnes qui n'auront pas de place aujourd'hui. Effectivement, il y a de la place actuellement pour une autre crèche sur le Cap Sizun. Sachant qu'il y a des MAM, on ne sait pas trop si elles vont perdurer ou pas. Effectivement, il y a vraiment un vrai besoin de mode de garde et c'est tant mieux, ça veut dire qu'il y a des jeunes familles sur le territoire.

M. LE PRESIDENT : La difficulté sur ce sujet-là, c'est d'avoir une vision au moins à moyen terme.

Mme LE BORGNE : C'est sûr que la natalité ne nous avantage pas parce qu'aujourd'hui on n'a pas beaucoup de naissances, mais on se rend compte quand même qu'on a beaucoup de nouvelles familles et on est assez étonnés parce que les familles qui viennent chez nous viennent de l'extérieur du territoire, avec beaucoup de personnes maintenant qui sont quasiment à 100 % en télétravail. On n'est plus sur le mode ancien où les gens vivent ici et travaillent ici, ils travaillent en fait pour des entreprises dans l'est de la France, un peu partout. Donc c'est assez étonnant, mais on a un vrai besoin toujours.

Une élue : Et ils ont besoin pas d'une halte-garderie, mais d'un mode de garde pour leurs enfants pendant qu'ils travaillent. D'où le changement de modèle.

Mme LE BORGNE : Ceci étant, la halte-garderie répond à d'autres besoins. Des besoins de garde ponctuels parce qu'il y a aussi des familles qui ont besoin de prendre des après-midis pour faire des courses, des démarches administratives. Et ça effectivement, nous ne l'offrons pas à la crèche Les Petits Korrigans. Il y a aussi un autre besoin. Et je n'ai pas eu connaissance du sondage sur la petite enfance d'ailleurs, je l'ai demandé à la Communauté de communes si je pouvais l'avoir, ça m'intéresse également, mais c'est vrai qu'il y a quand même un besoin différent, la halte-garderie ce n'est pas la même chose que la halte régulière.

Une élue: Et eux ils proposent du coup de mixer les deux.

Mme LE BORGNE : C'est intéressant. Nous, on a souhaité le faire à Plouhinec, on n'a jamais réussi parce que la demande de garde des familles c'était cinq jours par semaine. Donc forcément, on est parti là-dessus.

Une élue : Donc eux, ils proposent un mix et dans le sondage, c'était confirmé que dans ces cas-là leur modèle économique se suffirait à lui-même. Je pense que c'est quand même à prendre en compte, aussi pour le développement de Ti Câlins.

M. GOARDON : Ce dispositif sera mis en place à partir de quand ?

M. TANTER : Là, on a un courrier commun à établir pour mi-juin. On a cette réunion sur place avec la PMI le 9 juin sur les deux sites. C'est pour septembre, une réalisation pour septembre.

Suite aux différents échanges, je vous propose de passer à la délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide le principe d'un accompagnement financier de l'association jusqu'à l'ouverture de la crèche communautaire, à hauteur maximum de 65 500 € par an, soit une subvention complémentaire, plafonnée à 30 000 €, aux 35 000 € annuels actuellement octroyés pour le fonctionnement de la halte-garderie ;

Autorise le Président à établir et signer la convention d'objectif précisant les engagements des parties prenantes (Ti Câlines, communauté de communes, communes accueillantes).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Élection des membres de la CAO (commissions d'appel d'offres)

M. LE PRESIDENT: Les délibérations suivantes concernent l'administration générale et notamment la désignation de membres dans les commissions : la Commission d'appel d'offres, la Commission de délégation de service public et la Commission des marchés à procédures adaptées.

La première, c'est la Commission d'appel d'offres. Pour rappel, la Commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les Collectivités territoriales et les établissements publics locaux, d'analyser les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés dont les montants atteignent les seuils européens formalisés. Donc 5 404 000 pour les travaux et 216 000 pour les fournitures.

Pour ces trois élections – trois élections – on va commencer par la CAO, on avait jusqu'au plus tard le 27 mai 2026 à 14h pour proposer des listes. On n'en a reçu aucune, on vous en avait envoyé une. On considère qu'il n'y a qu'une seule liste.

Mme KERSAUDY : Je voudrais prendre la parole puisque Christel n'étant pas là ce soir, elle me faisait part d'une chose qui la chagrinait, elle te l'a dit.

M. LE PRESIDENT : Moi aussi. Oui, elle me l'a dit, je n'ai pas fait attention.

Mme KERSAUDY : Je vais me faire la porte-parole des femmes aussi, puisque Jeanine GUILLOU lors du dernier Conseil communautaire me le soufflait aussi à l'oreille, qu'en fait, personne n'avait été contacté. Je trouve que le procédé est un petit peu cavalier de mettre des noms, ce n'est pas compliqué de passer un coup de fil, et puis de ne mettre que des femmes suppléantes, c'est un peu un couac quand même.

M. LE PRESIDENT : Juste une précision, dont acte. Tu l'as dit, ce n'est pas compliqué de passer un coup de fil. Je crois que les listes ont été envoyées le mardi. Le coup de

fil aurait pu venir dans l'autre sens aussi. Et à ce moment-là, effectivement, j'aurais eu beaucoup de plaisir Nadine à modifier. Mais je n'ai pas eu de coup de fil.

Mme KERSAUDY : Mais ton instinct aurait pu te dire aussi : « faisons la parité ».

M. LE PRESIDENT : Mais dont acte, je le prends pour moi. Je serai très vigilant à l'avenir.

Mme KERSAUDY : Nous avons maintenant une instance qui est paritaire, faisons en sorte que dans les commissions, nous ayons la parité.

M. LE PRESIDENT : Non, mais n'hésite pas à m'appeler, surtout pour ce genre de choses.

Vous avez la liste qu'on va la soumettre au vote, je ne sais pas s'il y a des commentaires. Vous avez eu également, je l'anticipe, la liste proposée pour la CAO qui est la même que celle proposée pour la CMAPA. Il n'y a pas d'autres questions ? Je peux soumettre au vote ? La liste, vous l'avez. J'ai besoin d'une unanimité pour savoir si l'on peut voter à main levée. Ou est-ce que vous voulez qu'on passe les urnes ? Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on procède au vote à main levée ? Vote à main levée, unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PROCLAME élus, pour la durée du mandat, membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

- Bruno BUREL
- Patrick LE DREAU
- André MARCHAND
- Raymond BETROM
- Henri GOARDON

Membres suppléants

- Sylvie LE BORGNE
- Michel VAN PRAET
- Christel BEULZE
- Jeanine GUILLOU
- Dominique TOULLER

▪ **Élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)**

M. LE PRESIDENT : Je vous propose d'enchaîner tout de suite avec la Commission de délégation de service public. Pour information, pour celles et ceux qui ne le savent pas, au niveau de notre collectivité, seule la piscine est concernée par une DSP, une délégation de service public.

Cette commission a pour missions d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'ouvrir les plis contenant les offres, d'émettre

un avis sur les offres analysées, seules les dispositions du Code général des collectivités territoriales sont applicables en la matière. Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative, sur invitation du président de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PROCLAME élus, pour la durée du mandat, membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires

- Thierry COUPELANT
- Gilles SERGENT
- Patrick LE DREAU
- Frédéric TANTER
- Bruno BUREL

Membres suppléants

- Michel VAN PRAET
- Christel BEULZE
- Anne-Marie FRANCES
- Isabelle PALUD
- Nathalie CARIOU

▪ **Élection des membres de la commission des marchés à procédures adaptées (CMAPA)**

M. LE PRESIDENT : Et la dernière commission, la Commission des marchés à procédures adaptées. Même principe. La CEMAPA, Commission des marchés à procédures adaptées, est une commission créée à l'initiative de la collectivité.

Elle est chargée d'examiner les propositions de rapport d'analyse des offres établies par les services de la collectivité ou par un maître d'œuvre si la collectivité est assistée sur certaines opérations, de donner son avis sur l'attribution des marchés qui lui sont présentés.

Même principe, vous avez reçu une liste, on n'en a pas reçu d'autres. Est-ce qu'il y a des gens qui s'opposent à ce qu'on vote à main levée ? Non.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PROCLAME élus, pour la durée du mandat, membres de la Commission des marchés à procédure adaptée :

Membres titulaires

- Bruno BUREL
- Patrick LE DREAU
- André MARCHAND
- Raymond BETROM
- Henri GOARDON

Membres suppléants

- Sylvie LE BORGNE
- Michel VAN PRAET
- Christel BEULZE
- Jeanine GUILLOU
- Dominique TOULLER

▪ **Adoption du règlement intérieur des instances communautaires**

M. LE PRESIDENT : La délibération suivante concerne l'adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire. Vous en avez toutes et tous été destinataires.

Mme KERSAUDY : Je voulais dire que je trouvais que c'était un peu prématuré pour adopter ce règlement parce qu'on fait référence à la conférence des maires. Or, la délibération de la Communauté de communes vient juste d'arriver dans nos communes. Moi, ça me dérange un petit peu d'inclure cette conférence des maires alors que les statuts n'ont pas encore été modifiés. On a d'ailleurs le temps, on a jusqu'au mois d'octobre pour valider le règlement. Je trouvais que c'était plus judicieux d'attendre que chaque commune se prononce. Nous avons trois mois, on reste dans les délais. Autant que ça coïncide.

M. LE PRESIDENT : Personnellement, je suis d'avis de la maintenir ce soir tel que prévu.

Mme KERSAUDY : Moi je te donne mon avis.

M. LE PRESIDENT : Mais tu as tout à fait le droit de donner ton avis, Nadine. Je propose de la maintenir ce soir, mais je t'entends. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le règlement intérieur ? Il n'y en a pas.

Le conseil communautaire, par 2 abstentions (N. Kersaudy ; C. Beulze/proc) et 29 voix pour :

Approuve le règlement intérieur tel qu'annexé ;

Autorise le Président à en assurer l'exécution.

▪ **Rapport d'activité 2025**

M. LE PRESIDENT : Il s'agit du rapport d'activité 2025 qui s'est déroulé sous la houlette de Gilles SERGENT. Vous en avez également toutes et tous été destinataires. Je crois qu'il comporte un peu plus de 60 pages, on ne va pas tout le dérouler. On a quelques diapositives qui vont vous être présentées, qui synthétisent vraiment, mais on ne peut pas le passer comme ça sans donner quelques éléments.

Juste de manière très synthétique, quelques éléments : l'état d'avancement du projet de territoire. Vous vous rappelez tous que ce projet de territoire a été voté en 2023. Aujourd'hui il comporte 74 actions : il y en a 26 qui n'ont pas démarré, il y en a 30 en cours, il y en a 18 de terminées. Les actions majeures réalisées en 2025 : schéma directeur cyclable, PLH, PCAET, plan paysage, de nouveaux services pour l'enfance, l'OPAH-RU sur Audierne, et enfin étude des territoires, pour un diagnostic pêche-

maritimité. C'est Raphaël qui suit ça, et puis le diagnostic culture qui est en cours et qui sera bientôt restitué.

Le Conseil communautaire en 2025, c'est donc sept conseils communautaires qui ont adopté 167 délibérations. Donc, Communauté de communes, quelques éléments notamment sur les ressources humaines. Comparant notre Communauté de communes à la moyenne de celles comprises entre 10 000 et 19 999 habitants. Très conforme à la moyenne en nombre d'ETP, Équivalent temps plein, 71,14 ETP chez nous pour une moyenne de 71,4 ETP de moyenne nationale. On est pile-poil dans la moyenne. C'est important de le préciser parce que j'entends des fois on serait surdotés, mais non en fait on est très bien, quand on regarde les compétences qu'on exerce. Représentation de la catégorie C supérieure à la moyenne et un taux de féminisation, Nadine, inférieur à la moyenne de 25 points, là aussi on a des efforts à faire.

M. LE DREAU: Ça dépend des services.

M. LE PRESIDENT: Je ne sais pas si vous avez des questions, des commentaires par rapport à ça ? Est-ce que vous avez des questions ? On prend acte. Vous avez des questions quand même sur ce rapport d'activité 2025 ?

Mme KERSAUDY : Ce rapport doit être présenté dans les conseils municipaux ?

M. LE PRESIDENT : Oui.

Mme KERSAUDY : Avant quand ? La date.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai pas la date ; je ne peux pas te dire.

C'est dans le courant de l'année, je pense. C'est libre à toi de l'inscrire à un conseil quand tu veux. Je ne sais pas s'il y a un délai.

Mme KERSAUDY : Je me pose la question. C'est vrai que pour l'eau et l'assainissement, il y a délai, mais là je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT: On le précisera s'il y a un délai, on va regarder.

M. VAN PRAET : J'ai une question, peut-être que je n'ai pas bien vu dans les pages, mais pour voir la stabilité aussi par rapport aux équivalents temps plein, est-ce qu'il y a une bonne précision dans le rapport sur ce qui est des emplois on va dire, des contrats à durée indéterminée, des contrats courts, parce qu'il y a des contrats quand même très différents selon les cas.

M. LE PRESIDENT: Je ne sais plus s'ils sont dans le rapport, je ne sais pas, mais on les a en tout cas. Donc, on pourra les faire suivre s'il le faut. Mais évidemment, on les a.

M. VAN PRAET : Ça donne sur la stabilité et des indications importantes.

M. LE PRESIDENT : Oui, ce sont des choses qu'on passe régulièrement en CST et on peut voir. On les a forcément, on pourra les faire suivre, sans problème. On ne vote pas, on prend acte. Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Le rapport d'activité de l'EPCI est annexé à la présente délibération et sera transmis à chaque commune membre conformément aux dispositions légales.

RESSOURCES HUMAINES

▪ Élections professionnelles 2026 – Adoption du protocole électoral

M. LE PRESIDENT : Alors point suivant dans les ressources humaines avec trois points à avoir ce soir. Ça concerne les élections professionnelles 2026, et l'adoption du protocole électoral.

M. LE DREAU : La Communauté de communes s'est dotée d'un CST par délibération du 14 avril 2022.

Dans le cadre du mandat actuel (2023-2026), le CST comprend 4 membres titulaires et 4 suppléants en représentants du personnel ; 4 membres titulaires et également 4 suppléants en tant que représentants de la Communauté de communes.

Les prochaines élections se tiendront le 10 décembre 2026, et auront vocation à élire les nouveaux représentants du personnel pour le mandat 2027-2030.

Le protocole électoral a pour objet de détailler les opérations et le calendrier électoral relatifs aux élections des représentants du personnel au CST de la collectivité, et de préparer ces élections en concertation avec les organisations syndicales.

Le protocole prévoit notamment les points suivants, devant faire l'objet du vote du Conseil communautaire, à savoir :

- le nombre de représentants titulaires ;
- le maintien du paritarisme numérique : autant de représentants du personnel que de représentants de la Communauté de communes ;
- le nombre de représentants titulaires de la collectivité : 4 ;
- et l'accord de la voix délibérative au collège des représentants de la communauté de communes.

Le protocole électoral a recueilli un avis favorable à l'unanimité lors du CST qui s'est tenu le 5 mai 2026.

Le Conseil communautaire est invité à adopter le protocole électoral applicable aux opérations relatives au scrutin du 10 décembre 2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte le protocole électoral applicable aux opérations relatives au scrutin du 10 décembre 2026.

▪ **Renouvellement d'agrément pour l'accueil d'un service civique**

M. LE DREAU : Le point suivant concerne le renouvellement d'agrément pour l'accueil d'un service civique. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et également élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'État) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Cet agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

La Communauté de communes avait obtenu un tel agrément des services de l'État Jeunesse Engagement Sport le 16 mai 2022 et ce dernier est arrivé à échéance le 15 mai 2025.

Le service civique donne lieu à une indemnité d'un montant de 504,98 € versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Une indemnité complémentaire de 114,85 € par mois est versée par la collectivité au volontaire, en espèce ou en nature. Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Pour la Communauté de communes, c'est quelques dizaines d'euros de compensation.

Une élue : Pour quel service en particulier ?

M. LE DREAU : Là, ce sera au niveau du service des déchets, donc du recrutement d'un service civique.

Une élue : Aujourd'hui il n'y a qu'un contrat ?

M. LE DREAU : Il n'y en a plus aucun en fait, le contrat est terminé depuis début 2025.

Une intervenante : Mais avant il y en avait combien ?

M. LE DREAU : Il n'y en avait pas ; il n'y en a jamais eu.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Met en place le dispositif du service civique au sein de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz à compter du 1er juin 2026 pour 2 services civiques.

▪ Contrat d'apprentissage

M. LE DREAU: Le troisième point concerne un contrat d'apprentissage. Il est proposé à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2026 le contrat d'apprentissage au niveau des services des espaces naturels, patrimoine et randonnée. Donc, le diplôme préparé dans ce cadre des un BTS Gestion et protection de la nature, et la durée de la formation est de deux ans.

Dans ce cadre, la Communauté de communes prendra en charge :

- la rémunération : le montant de la rémunération correspond à un pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté dans le contrat et du niveau de diplôme préparé (une partie de la rémunération sera couverte par un financement du Centre national de la fonction publique territoriale) ;
- la bonification indiciaire (NBI) de 20 points, attribuée au Maître d'apprentissage s'il a le statut de fonctionnaire. (Si l'agent bénéficie déjà d'une NBI à un autre titre, seule la plus élevée est prise en compte) ;
- les frais annexes de l'apprenti pendant la durée de la formation (frais de déplacement) ;
- et les frais de formation de l'apprenti.

Nadine, je pense que ce sera un contrat d'apprentissage utile pour tout ce qui est nature et environnement.

Mme KERSAUDY : Très bien, mais vous m'entendrez à la fois sur les deux services, cycle de l'eau. Il y a toujours besoin des...

Une élue : Peut-être que dans d'autres services, l'idée de créer un contrat d'apprentissage aiderait la Communauté de communes et permettrait à des jeunes de se former.

M. LE DREAU : Il y a des contrats d'alternance, au niveau de la communication justement.

M. SERGENT : Il me semble qu'on en a eu deux ou trois. On en a eu deux sûrs.

M. LE DREAU : Mais après effectivement, on peut voir selon les besoins des différents services.

Une élue : S'il y a les moyens d'avoir plusieurs contrats d'apprentissage, c'est quand même une belle possibilité de formation en restant sur le Cap.

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces naturels, patrimoine et randonnée	BTS Gestion et Protection de la nature	2 ans

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte la proposition du Président.

MARCHÉS PUBLICS

▪ Décisions du président prises par délégation du conseil communautaire

M. LE PRESIDENT : Le dernier sujet qui nous concerne pour ce soir, ce sont les marchés publics et les décisions du président prises par délégation du Conseil communautaire. Je précise que ce sont des décisions qui datent du précédent mandat et qui concernent à la fois le marché de travaux du Pôle Services Communautaires, les marchés de carburant, des marchés de maîtrise d'œuvre pour la cuisine centrale. S'il n'y a pas de commentaires particuliers à faire sur ces décisions, on passe au vote ? Non, c'est une information, il n'y a pas de vote là-dessus. Pas de commentaires là-dessus ?

Je conclurai mon propos pour ce soir juste en remerciant celles et ceux qui ont participé au séminaire de samedi matin dernier. Je ne sais pas, mais j'ai l'impression que tout le monde était content de ce qu'on a fait. J'en profite pour annoncer un autre séminaire à la rentrée, mais qui sera là dédié aux finances. Samedi dernier, on a vu les projets de notre territoire sur la mandature à venir, l'idée à la rentrée c'est de vous présenter la faisabilité financière de ces projets. Puisque ça ne sert à rien de présenter des choses si on n'a pas les sous pour les faire. Donc, ce sera un prochain séminaire à la rentrée.

Et personnellement, je souhaite que tous les ans – on ait deux ou trois séminaires. Sur des thématiques spécifiques, mais je crois que c'est important de décroiser le Conseil communautaire et de se retrouver ponctuellement pour ensemble discuter, échanger et surtout les projets qu'on aura à mener pendant les six ou sept ans à venir.

Mme KERSAUDY : Parce que samedi, tous les projets n'ont pas pu être conclus. C'est un peu frustrant.

M. LE PRESIDENT : Non. Voilà, et c'est important qu'on ait ces moments-là entre nous pour échanger, nos points de vue sur les projets, sur la faisabilité financière, sur d'autres choses. Je vous inviterai ponctuellement à travers ça.

Mme THOMAS : Moi, c'est la première fois que je suis élue en municipal lié à la Communauté de communes et j'ai trouvé ça super intéressant de pouvoir travailler en séminaire. On apprend aussi à se connaître et on peut échanger. C'est mieux qu'une instance où on a des votes. Là, c'est vraiment un échange et j'ai beaucoup apprécié en tout cas.

Mme KERSAUDY : Il faudra visiter les équipements aussi pour que tout le monde sache où ça se trouve.

Mme THOMAS : Justement, je pense qu'on peut aller même plus loin qu'un séminaire et aller justement sur terrain.

M. LE PRESIDENT : C'est ce que je souhaitais vous proposer et on continue comme ça.

Mme KERSAUDY : Tu disais déjà que le prochain Conseil communautaire aurait lieu aux ateliers Jean Moulin avec une visite avant.

La séance est clôturée.

Yvan MOULLEC,

Nadine KERSAUDY,

Président

Secrétaire de séance